

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL en lieu et place du Président empêché et par délégation.

Etaient présents :

Messieurs :

LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BISSON ROGER, VERDONCK MARC, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, ANDRE JEAN LUC, MAUNOURY HERVE, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN-YVES, RANNOU JEAN-MICHEL, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, HAGHEBAERT DANIEL, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, LEFEVRE PASCAL ;

Mesdames

RIVIERE EDWIGE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, LEBAILLY BENEDICTE, PETIT SANDRINE, GRENIER SYLVIE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, LAVIEILLE FRANÇOISE ;

Pouvoirs :

DUBOST THIERRY a donné pouvoir à RUL BRIGITTE
MARY-ROUQUETTE VALERIE a donné pouvoir à BARTHE PATRICK
LETEURTRE CLAUDE a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
STANC NATHALIE a donné pouvoir à RUAU MAURICE
JARRY SONIA a donné pouvoir à ANDRE JEAN LUC
BACHELEY CHRISTIAN a donné pouvoir à DEWAELE-CANOUEL CLARA
LEBRETON JACKY a donné pouvoir à LECOQ ANDRE
KEPA GERARD a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE
DUCRET VIRGINIE a donné pouvoir à POURNY PASCAL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, GOUPIL OLIVIER, MACE ERIC, SOBECKI LOIC, BARBERA MIGUEL, LHERMET WILLIAM, GUYET JACQUES, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, ORIOT MICHAËL, GASNIER JEAN MARIE, LETOURNEUR RAYMOND, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, LÉBOUCQ JEAN-YVES ;

Mesdames :

HINARD MARIE-ANNE, AUBEY SABRINA, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, LE MONZE DORIANE, MARGUERITTE MAURICETTE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil communautaire du 14 novembre 2019

✓ **DELIBERATIONS**

1. Finances

- Création d'un nouveau budget « Economie Sociale et Solidaire » pour 2020
- Ouverture des crédits d'investissement 2020 dans la limite du quart du budget de l'exercice précédent
- Contractualisation pour la réalisation de deux emprunts - budget principal et budget annexe Martinia
- Décisions modificatives
- Tarifs 2020 de la redevance spéciale des déchets professionnels
- Participation à la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection aux abords de la Maison de la Musique
- Modalités de versement du leg reçu par la Ville de Falaise pour les fonds culturels de la médiathèque de Falaise
- Etude architecturale du Domaine de la Fresnaye – Participation de la Communauté de communes
- Budget primitif 2020 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Reversement taxe de séjour du budget principal vers le budget EPIC
- Acompte pour les subventions aux associations – année 2020

2. Développement économique

- Cessions de terrain - zone Expansia

3. Environnement

- Actualisation du Règlement de collecte et de salubrité
- Assainissement – approbation des zonages d'assainissement - Communes de Falaise et de Saint-Pierre-du-Bû

4. Promotion du Territoire

- Approbation du schéma cyclable en Pays de Falaise

5. Questions diverses

DEMANDE D'AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

En complément de l'ordre du jour, il est demandé au conseil communautaire d'accepter d'ajouter les points suivants :

- Acquisition d'une parcelle à la ville de Falaise – Zone de Guibray
- Motion de soutien à l'hôpital de Falaise

A l'unanimité, les élus acceptent.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

Numéro DECISION	Objet de la DECISION
D-2019-42	Marché pour le suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale – Avenant n°1
D-2019-54	Partenariat SDEC - Construction ateliers zone ARIANA (Soumont-Saint-Quentin) - Participation CdC aux coûts travaux du SDEC
D-2019-55	Partenariat SDEC - Renouvellement réseau ARIANA
D-2019-56	Désignation représentant Président contentieux référé précontractuel (MP pôle attractivité)
D-2019-57	Avenant n° 2 au contrat de reprise Véolia
D-2019-59	Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité à Falaise - Attribution

FINANCES - CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET « ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » POUR 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création, à compter de l'exercice budgétaire 2020, d'un Budget Economie Sociale et Solidaire soumis à l'instruction budgétaire M 14 ;
- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre et assujetti à la TVA applicable en vigueur.

FINANCES - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2020 DANS LA LIMITE DU QUART DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent, et selon les montants et l'affectation de crédits suivants :

• BUDGET PRINCIPAL

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
202	020	Frais liés au document urbanisme	40 000.00
2031	020	Frais d'études	13822.00
2031	321	Frais d'études	4 200.00
2031	95	Frais d'études	16 678.00
2041412	020	Subventions d'équipements communes	76 952.00
2041581	95	Subventions d'équipements biens mobiliers	3 330.00
20422	70	Subventions d'équipements personnes de droits privés	5 250.00
20422	90	Subventions d'équipements personnes de droits privés	10 485.00
2051	020	Concessions et droits similaires	1 809.00

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
2051	321	Concessions et droits similaires	2 586.00
2138	93	Autres constructions	25 000.00
21568	321	Autre matériel et outillage d'incendie	2 465.00
2158	020	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 537.00
2158	311	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 337.00
2168	95	Autres collections et œuvres d'arts	26 875.00
2181	321	Installations générales, agencements divers	2 160.00
2181	95	Installations générales, agencements divers	6 992.00
2182	020	Matériel de transport	3 000.00
2183	020	Matériels de bureau et informatique	3 325.00
2183	321	Matériels de bureau et informatique	34 147.00
2183	95	Matériels de bureau et informatique	375.00
2184	020	Mobiliers	250.00
2184	321	Mobiliers	28 017.00
2184	95	Mobiliers	6 500.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	18 300.00
2188	311	Autres immobilisations corporelles	2 000.00
2188	321	Autres immobilisations corporelles	4 937.00
2188	95	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
2313	321	Constructions (immobilisations en cours)	59 320.00
2313	95	Constructions (immobilisations en cours)	72 500.00

• **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE**

Imputation	Libellé	Montant (en €)
2121	Terrains nus	203.00
21562	Service d'assainissement	728.00
217532	Réseaux d'assainissement	245 725.00
217562	Service d'assainissement	19 530.00

• **BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS**

Imputations	Fonction	Libellé	Montant (en €)
2031	90	Frais d'études	6 250.00
2135	90	Installations générales et agencements	4 000.00
21538	90	Autres réseaux	700.00
2313	90	Constructions (immobilisations en cours)	451 340.00

• **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Imputation	Fonction	Libellé	Montant €
2031	812	Frais d'études	21 930.00
204182	812	Bâtiments et installations	2 621.00
2111	812	Terrains nus	52 400.00
2128	812	Autres agencements et aménagements de terrains	26 320.00
21568	812	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	14 625.00
21578	812	Autre matériel et outillage de voirie	10 230.00
2158	812	Autres installations, matériel et outillage techniques	26 810.00
2181	812	Installations générales, agencements divers	13 016.00
2184	812	Mobilier	120.00

• **BUDGET ANNEXE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS**

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
2031	72	Frais d'études	555.00
204111	72	Subvention d'équipements	5 000.00
2135	72	Installations générales agencements	425.00
2313	72	Constructions en-cours	187 917.00

FINANCES - CONTRACTUALISATION POUR LA REALISATION DE DEUX EMPRUNTS

BUDGET PRINCIPAL : EMPRUNT POUR LE POLE ATTRACTIVITE ET LE PLUIH

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir à un emprunt de 350 000 € sur 15 ans pour financer les investissements du budget principal auprès de la Caisse d'Epargne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne dans les conditions définies, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

BUDGET MARTINIA

- **DECIDE** de recourir à un emprunt de 400 000 € sur 10 ans pour financer l'investissement du budget Martinia auprès du Crédit Agricole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole dans les conditions définies, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTÉ** la décision modificative n°3 suivante relative au budget principal ;

Investissement dépenses			
Article	Fonction	Désignation	Montant
202	020	Frais liés doc urbanisme des communes	-20 000
2031	020	Frais d'études (boucles vélos + PSLA+diag piscine)	-8 310
2031	95	Frais d'études (à basculer en travaux pour le pôle attractivité)	-30 000
2031	811	Frais d'études (assainissement)	-11 820
2051	020	Concessions et droits similaires (logiciel finances)	1 737
2051	321	Concessions et droits similaires (licence médiathèque Morteaux)	1 796
2041581	95	Subvention d'équipements versée (char)	-6 667
20422	70	Subvention d'équipements versée aux personnes de droit privé (aides OPAH)	-49 300
20422	90	Subvention d'équipements versée aux personnes de droit privé (FISAC)	-57 600
21568	321	Matériel d'outillage sécurité et incendie (prévu au 2313)	9 860
2158	61	Autres installations techniques (téléalarmes annulées)	-5 000
2161	95	Œuvres et objets d'arts (pour vidéomapping prévu au 2188)	9 666
2181	311	Installations générales et aménagements divers (accessibilité école de musique)	-20 000
2181	020	Installations générales et aménagements divers (accessibilité piscine)	-13 000
2181	321	Installations générales et aménagements divers (signalétique Morteaux reportée en 2020)	-9 260
2181	70	Installations générales et aménagements divers (provision)	-15 000
2182	020	Matériel de transport	2 200
2183	321	Matériel informatique (RFID reportée en 2020)	-99 000
2188	023	Autres immobilisations corporelles (visibilité des bâtiments à reporter en 2020)	-8 500
2188	020	Autres immobilisations corporelles (ppi piscine)	750
2188	321	Autres immobilisations corporelles (porte médiathèque)	-20 000
2313	95	Travaux en-cours (pôle attractivité)	30 000
Total			-317 448

Investissement recettes			
Article	Fonction	Désignation	Montant
1311	811	Subventions d'investissement ETAT (étude assainissement)	-6 000
1313	20	Subventions d'investissement département (PLUIH à reporter en 2020)	-40 000
1313	311	Subventions d'investissement département (instruments)	-2165
1318	95	Subventions d'investissement LEADER (75ème anniv)	-500
1341	311	DETR (accessibilité école de musique)	-8 500
1341	020	DETR (accessibilité centre aquatique)	-5 918
021		Virement de la section de fonctionnement	-254 365
Total			-317 448

Fonctionnement dépenses			
Article	Fonction	Désignation	Montant
023		Virement à la section d'investissement	-254 365
022		Dépenses imprévues	300 509
Total			46 144

Fonctionnement recettes			
Article	Fonction	Désignation	Montant
7083	61	Locations diverses (téléalarme)	-9 000
74832	020	Attribution du fonds départemental de la taxe prof.	-15 928
74833	020	Etat- compensation CVAE et CFE	42 830
74835	20	Etat- compensation exonération TH	28 242
Total			46 144

BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 suivante relative au budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
2313	72	Constructions	-1 700.00
2135	72	Instal.géné., agencement, aménagements	1 700.00
TOTAL GENERAL			0.00

BUDGET DECHETS MENAGERS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°4 suivante relative au budget annexe Déchets Ménagers ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
13918	812	Amortissement de subventions	195.00
TOTAL GENERAL			195.00

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
021	812	Virement de la section de fonctionnement	195.00
TOTAL GENERAL			195.00

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
023	812	Virement à la section d'investissement	195.00
TOTAL GENERAL			195.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
777	812	Quote-part des subventions d'investissement	195.00
TOTAL GENERAL			195.00

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante relative au budget Assainissement Régie Directe ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
21532	21	Autres constructions	100 000.00
TOTAL GENERAL			100 000.00

Section d'investissement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
13111	13	Subvention Agence de l'Eau	100 000.00
1641	16	Emprunt en euros	305 784.00
021		Virement de la section de fonctionnement	- 305 784.00
TOTAL GENERAL			100 000.00

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Chapitre	Désignation	Montant
61521	011	Entretien de bâtiments publics	- 6 000.00
66111	66	Intérêts des emprunts	6 000.00
023		Virement à la section d'investissement	- 305 784.00
TOTAL GENERAL			-305 784.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Chapitre	Désignation	Montant
7711	77	Dédits et pénalités perçues	- 305 784.00
TOTAL GENERAL			- 305 784.00

FINANCES - TARIFS 2020 DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS PROFESSIONNELS

Monsieur Turban indique que l'actualisation des tarifs se fait sur la base des coûts réels de collecte et traitement pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), par secteur, issus du Compte Administratif du service en année N-1 (année 2018).

Les coûts réels au litre, par secteur et fréquence de collecte, sont ensuite comparés aux tarifs appliqués en 2019. Les écarts entre les coûts réels et les tarifs pratiqués peuvent ainsi être comparés.

On observe que les tarifs pratiqués en 2019 pour les collectes en C1 des zones 4, 5 et 6 sont supérieurs aux coûts réels 2018 ; par contre, les tarifs appliqués pour les zones 1, 2 et 3 demeurent inférieurs aux coûts réels.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit les tarifs applicables en 2020 pour la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels, en les modulant par secteur géographique et par fréquence de collecte :

Désignation	Fréquences de collecte	Nouveaux tarifs 2020
Zone 1 : FALAISE	C 1	0,98 € / litre / an
	C 2	1,96 € / litre / an
	C 3	2,74 € / litre / an
Désignation	Fréquences de collecte	Nouveaux tarifs 2020
Zone 2 : POTIGNY	C 2	1,78 € / litre / an
Zone 3 : PONT-D'OUILLY	C 1,3	1,31 € / litre / an
Zone 4 : 49 communes	C 1	0,93 € / litre / an
Zone 5 : Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	C 1	1,03 € / litre / an
Zone 6 : Vendeuvre	C 1	1,02 € / litre / an

C1 = 1 collecte hebdomadaire ; C2 = 2 collectes hebdomadaires ; C3 = 3 collectes hebdomadaires

FINANCES - PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION AUX ABORDS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

Monsieur André informe l'assemblée que la ville de Falaise a décidé la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection aux abords de la Maison de la Musique et près des établissements scolaires afin de lutter contre des faits de violence récurrents sur le parking des bus scolaires. Le coût de cette installation, d'un montant de 16 000 € HT, ainsi financé :

Travaux	Montant HT	Partenaire	Montant
Installation vidéo-protection	16 000	FIPD (Etat)	7 200
		Région Normandie	2 800
		Communauté de communes du Pays de Falaise	2 800
		Ville de Falaise	3 200
Total	16 000	Total	16 000

Monsieur Ruau précise que malgré la présence régulière de la police municipale et de la gendarmerie aux abords du lycée et de l'arrêt de bus, des méfaits sont souvent commis. Il précise donc que ce sont 8 caméras qui ont été installées couvrant le périmètre allant de l'école de danse au carrefour de la rue des Ursulines, comprenant par conséquent l'école de musique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la ville de Falaise pour un montant maximum de 2 800 euros pour participer au financement de la vidéosurveillance uniquement sur le secteur de la Maison de la Musique en vue de sécuriser les abords ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **PRECISE** que le montant sera versé sur justifications des sommes payées ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice principal.

FINANCES - MODALITES DE VERSEMENT DU LEG REÇU PAR LA VILLE DE FALAISE POUR LES FONDS CULTURELS DE LA MEDIATHEQUE DE FALAISE

Monsieur André indique que par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Falaise a accepté le bénéfice du leg de Mme Thérèse CUVIGNY. Les charges et conditions imposées, à la commune en échange de celui-ci, consistent à réserver une somme de 300 000 € pour l'acquisition de fonds documentaires à vocation culturelle par la Médiathèque de Falaise. Dans la mesure où la Communauté de communes est compétente dans le domaine de la lecture publique, elle se verra ainsi attribuer cette somme de la part de la Ville de Falaise, à hauteur de 20 000 € sur une durée de quinze années.

Monsieur Lemerrier demande pourquoi le versement des 300 000 € ne s'effectue pas en une seule fois. Monsieur André répond que si la Ville avait versé cette somme en une seule fois, cela impliquerait des reports budgétaires tous les ans sur le budget de la Communauté de communes, la collectivité n'ayant pas vocation à acquérir pour 300 000 € de fonds documentaires en une seule fois.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE**
 - le legs de Madame CUVIGNY en ce qui concerne uniquement le montant destiné à acquérir des fonds documentaires à vocation culturelle par la Médiathèque de Falaise d'un montant de 300 000 € ;
 - le versement de ce montant de 20 000 € par an pendant 15 ans par la Ville de Falaise, bénéficiaire initial du legs à partir de 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention définissant les modalités de versement de cette somme ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à imputer la recette correspondante au budget de l'exercice concerné du budget principal.

FINANCES - ETUDE ARCHITECTURALE DU DOMAINE DE LA FRESNAYE – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Pourny explique que le domaine de la Fresnaye a déjà fait l'objet d'une première réflexion au titre des espaces interstitiels (espace sous-investi tout en présentant un potentiel de développement) tout comme la commune de Potigny pour le site situé au croisement de la route d'Argences et de la rue du Général Leclerc en entrée de bourg.

Suite à cette première réflexion, le « Domaine de la Fresnaye » a été retenu dans un appel à projet de l'Etat pour mener une étude architecturale avec l'école d'architecture de Marne la Vallée. Il s'agit d'une étude ouverte dans laquelle les étudiants en architecture devront être force de propositions pour le devenir de ce site. Situé en grande proximité du centre-ville, construit au pied des anciennes murailles, il a été jusqu'à aujourd'hui aménagé au coup par coup. Avec les réflexions communautaires liées à la promotion du territoire et au tourisme ou à celles liées à l'utilisation du foncier, il paraît important de trouver des fonctions et usages pour ce site, pour le quotidien des habitants du pays de

Falaise et pour l'organisation de manifestations exceptionnelles. Le rayonnement de ce site doit dépasser le cadre de la Ville de Falaise et devenir un atout pour le territoire de la CdC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de participer au financement de l'étude intitulé « Aménagement d'un parc urbain, ou comment faire « un projet de dynamisation d'un centre-ville un symbole intercommunal » réalisé par l'école d'architecture de Marne la Vallée et des territoires de Paris-Est à hauteur de 3 000 € ;
- **PRECISE** que ce montant sera versé à la Ville de Falaise sur justification du paiement de la somme due par cette dernière dans le cadre de la réalisation de cette étude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention d'étude avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Paris-Est, la DDTM du Calvados et la Ville de Falaise, en qualité de partenaire de maître d'ouvrage, définissant les modalités de réalisation de cette étude ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2020.

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'EPIC – OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE

Monsieur André indique que le Comité de Direction de l'EPIC du 28 novembre a approuvé le budget de l'exercice 2020. Si l'EPIC vote son budget, il est important que les conseillers communautaires aient connaissance de ce budget.

Ainsi, le premier budget 2020 intègre :

- Le budget associatif
- Le transfert d'une grande part du budget du service promotion : RH, coûts de fonctionnement, évènementiel dont les Extraverties, La Fiancée de Falaise,... (350 000 € environ)
- Des opérations budgétaires de comptabilité publique (tiers)
- Des opérations nouvelles : démarchages, salons, brochures groupes, développement de la communication numérique, développement du marché de Noël...

Par ailleurs, il est proposé d'acter le montant de subvention de 361 950 € du budget principal de la CdC vers celui de l'EPIC et de verser un acompte de cette subvention dès le 06/01/2020 pour un montant de 90 500 €.

Le budget est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Désignation	BP 2020
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
45	Opérations pour le compte de tiers	23 000,00 €
Total général investissement		28 000,00 €

RECETTES

Chapitre	Désignation	BP 2020
21	Immobilisations corporelles	300,00 €
45	Opérations pour le compte de tiers	23 000,00 €
23	Virement de la section de fonctionnement	4 700,00 €
Total général investissement		28 000,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre	Désignation	BP 2020
011	Charges à caractère général	380 210,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00 €
012	Salaires + charges sociales	230 000,00 €
042	Opération d'ordre	300,00 €
23	Virement à la section d'investissement	4 700,00 €
Total général section d'exploitation		620 210,00 €

RECETTES

Chapitre	Désignation	BP 2020
70	Vente de produits, de prestations et de marchandises	158 180,00 €
74	Subvention d'exploitation	425 030,00 €
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €
Total général section d'exploitation		620 210,00 €

BP 2020
Ventilation par chapitres

EPIC OTPF CODIR - 28 NOVEMBRE 2019

BP 2020 : Approche globale par pôles

	Dépenses	Recettes	
1 - PÔLE ACCUEIL / BOUTIQUE	45 650,00 €	54 200,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Boutique (11 000 € / 19 000 €) Guide (8500 € / 8500 €) Création (3 000 € / - €)
2 - POLE PROMOTION / COMMERCIALISATION	75 240,00 €	71 080,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Salons (15 450 € / 8 440 €) Groupes (58 000 € / 51 000 €) Brochures (5 700 € / 4 000 €)
3 - ANIMATIONS - ÉVÈNEMENTS	217 950,00 €	135 980,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Extraverties (70 000 € / 36 000 €) Vidéomapping (112 900 € / 82 580 €) Marchés (15 100 € / 10 950 €)
4 - COMMUNICATION GÉNÉRALE	17 040,00 €	- €	<ul style="list-style-type: none"> Reportage photo (5 000 €) Numérique (5 150 €)
6 - FONCTIONNEMENT COURANT	57 330,00 €	- €	<ul style="list-style-type: none"> Fluides (11 930 €) Locations/maintenance (11 750 €) Entretien des bâtiments (15 000 €)
7 - FRAIS DE PERSONNEL	230 000,00 €	- €	<ul style="list-style-type: none"> Salariés EPIC (134 500 €) Reversement CDC (95 500 €)
8 - AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	5 000,00 €	5 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement Virements entre sections
9 - SUBVENTION CDC + T de Séjour	- €	381 950,00 €	<ul style="list-style-type: none"> Subvention CDC (361 950 €) Taxe de séjour (20 000 €)
TOTAL BP 2020	620 210,00 €	620 210,00 €	

Monsieur Caillouet s'interroge sur le montant versé à l'EPIC. En effet, il rappelle qu'avant la transformation de l'association de l'Office de Tourisme en EPIC, la collectivité attribuait une subvention de 140 000 € par an. Il est expliqué que certaines charges comme le Festival des Extraverties, le salaire de certains agents ou encore le vidéo-mapping étaient inscrites au budget général de la Communauté de communes. Désormais, ces actions doivent apparaître dans le budget de l'EPIC, d'où la différence.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 « OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE » de l'EPIC dont les montants sont les suivants :

Section d'investissement (D/R).....	28 000,00 €
Section de fonctionnement (D/R).....	620 210,00 €

- **DECIDE** d'acter le montant de subvention de 361 950 € du budget principal de la Communauté de communes vers celui de l'EPIC et de verser un acompte de cette subvention dès le 06 janvier 2020 pour un montant de 90 500 € ;
- **DEMANDE** au comptable public de bien vouloir procéder à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables nécessaires.

FINANCES - REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET EPIC

Monsieur André indique que l'encaissement du produit de la taxe de séjour s'effectue en recette sur le budget principal. Dans la mesure où depuis le 1^{er} septembre 2019, les activités de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise sont régies financièrement par le budget de l'EPIC, le produit de cette taxe doit être encaissé sur ce nouveau budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le remboursement du produit de la taxe de séjour, du budget principal vers le budget EPIC, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

FINANCES - ACOMPTE POUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Monsieur André rappelle que comme chaque année les associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement de la part de la CdC doivent attendre le vote du budget pour obtenir un premier acompte de leur subvention. Pour celles qui emploient du personnel cela peut s'avérer compliqué, en termes de trésorerie, de patienter jusque fin avril début mai.

Les associations les plus concernées sont l'AIPF, la Mission Locale et l'USPF. Pour un acompte de 30% par rapport aux montants votés en N-1 (2019), le versement d'un acompte représenterait la somme de 89 520 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Pourny et Madame Dewaële-Canouel ne prennent pas part au vote :

- **ACCEPTTE**, pour l'exercice 2020, le versement d'acomptes sur subvention aux associations suivantes :
- AIPF,
 - Mission Locale,
 - USPF,
- **DECIDE** que l'acompte de subvention de chacune des associations représentera 30 % du montant voté en 2019 aux associations précitées ;
- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2020.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSION DE TERRAIN ZONE EXPANSIA

Monsieur Mesnil indique que la cession porte sur une parcelle de 2 040 m² environ, à prendre sur les parcelles cadastrées section BA n°25 et BA n°26 au prix de 15 € HT/m² ceci, en vue d'augmenter la capacité de parking d'une entreprise et développer un projet complémentaire

Les services du Domaine ont rendu un avis favorable le 18 novembre 2019 sur ce montant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI PAINS (avec faculté de substitution) d'une parcelle de 2 040 m² environ, à retirer des parcelles cadastrées section BA n°25 et BA n°26 situées rue des sentes sur le Parc d'activités Expansia, pour un montant de 15 € HT/m² ;
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes ;
 - l'étude notariale de Maîtres LELEU, ENGELHARD Thibaut et SOUBISE Benjamin à Falaise est chargée de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10% ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACQUISITION DE TERRAIN ZONE GUIBRAY

Monsieur Mesnil précise qu'il s'agit d'une régularisation auprès de la ville de Falaise car il s'agit d'une petite parcelle située dans la cour de l'ancien Gedimat. Des entreprises étant intéressées pour investir ce lieu, il convient de régulariser cette parcelle pour le compte de la Communauté de communes. L'avis des Domaines a été rendu le 19 décembre 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n°32 à la commune de Falaise à l'euro symbolique ;
- **PRECISE QUE** les frais éventuels seraient à la charge de la Communauté de communes ;
- **DIT** que l'acte sera rédigé en la forme administrative et sera signé par le 2^{ème} vice-président, le Président ayant pour sa part la responsabilité d'authentifier l'acte ;
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - ACTUALISATION DU REGLEMENT DE COLLECTE ET DE SALUBRITE

Monsieur Turban explique que l'actuel Règlement général de collecte et de salubrité des déchets ménagers et assimilés date de juin 2009. Compte-tenu de l'évolution de certaines modalités de collecte et de traitement de ces Déchets depuis 2009, il convient donc d'actualiser certains articles.

Monsieur Lecoq relève que l'interdiction de brûler est contraignante car l'accès aux bennes en déchèteries est devenu plus compliqué et qu'il n'est pas possible d'y déposer notamment de grosses souches. Par conséquent, l'usager n'a pas d'autre choix que de procéder au brûlage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'actualisation du Règlement général de collecte et de salubrité des Déchets Ménagers et Assimilés tel que présenté en annexe ;
- **PRECISE** que ce règlement sera affiché au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire communautaire pendant une durée de deux mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT - COMMUNES DE FALAISE ET DE SAINT-PIERRE-DU-BU

Monsieur Turban indique que le 28 mars 2019, le Conseil communautaire a voté l'approbation des projets de zonage d'assainissement des communes de Falaise et Saint-Pierre-du-Bû.

Un Commissaire enquêteur a été nommé et l'enquête publique portant sur ces deux zonages s'est déroulée du 9 octobre au 7 novembre 2019. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur les deux dossiers.

Il appartient désormais au Conseil communautaire d'approuver des zonages définitifs d'assainissement pour les communes de Falaise et Saint-Pierre-du-Bû. Cette délibération marque la fin de la procédure et rendra les zonages opposables aux tiers. A noter que les plans de zonage sont consultables au siège de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement de la commune de Falaise et de Saint-Pierre du Bû tel qu'il est annexé à la présente.
- **DIT** que la délibération fera l'objet :
 - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et sur les communes de Falaise et Saint-Pierre du Bû durant un mois ;
 - d'une publication dans un journal diffusé dans le département ;
 - le zonage d'assainissement sera annexé au PLU des communes de Falaise et Saint Pierre du Bû ;
 - le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public.

PROMOTION DU TERRITOIRE - APPROBATION DU SCHEMA CYCLABLE EN PAYS DE FALAISE

Monsieur Pourny explique que pour répondre au formidable enjeu que représente la transition écologique des mobilités, la Communauté de communes du Pays de Falaise s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma cyclable. Il est le document indispensable permettant de mieux appréhender l'existant, les projets cyclables en cours et de prioriser les actions. Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce schéma dont il est rappelé ci-après le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les tracés proposés.

Les grandes étapes du schéma cyclables :



14 nov. 2017 : 1 ^{ère} réunion du comité de pilotage Validation de la démarche	Janv. à sept 2018 : Enquête auprès des communes Saisie des données Collectes des données statistiques Nov. à Déc. 2018 : Enquête sur la pratique sur le Pays de Falaise	10 oct. 2018 : Présentation éléments de diagnostic De déc. 2018 à mars 2019 Tracés des liaisons et de l'axe structurant Est/Ouest Avril à juillet 2019 Tracés de boucles locales	Octobre à décembre : 14 oct 2019 Présentation du schéma en COPIL Oct. à nov. 2019 : Rédaction et mise en forme Déc. 2019 : Présentation pour validation devant le conseil communautaire
--	--	--	--

I. Diagnostic et enjeux

a. Diagnostic de la pratique cyclable dans le Pays de Falaise

La démarche de la Communauté de Communes s'intègre dans un mouvement général ayant pour ambition de trouver des alternatives aux véhicules motorisés individuels.

Les différentes enquêtes menées au niveau national et local traduisent une attente forte de la population en termes d'aménagements cyclables continus, directs et confortables. Le manque de sécurité et d'aménagements sont les principaux freins au développement de la pratique vélo.

Sur le territoire, le vélo est d'abord une pratique ponctuelle dans un cadre de loisirs ou sportif. Les chiffres d'un usage utilitaire de la bicyclette sont très faibles (0,5 % de part modal contre 2,7 % pour la France et 28 % pour la Hollande).

L'importance des motifs études et travail pour les déplacements à vélo démontrent tout l'intérêt de prendre en compte dans la définition des priorités du schéma cyclable la pratique dite « utilitaire » vers les établissements scolaires. Aux vues des données collectées, le second type de déplacements à prioriser sont les déplacements Domicile / Travail vers les zones d'activité et commerciales.

Le tourisme à vélo est l'une des filières les plus dynamiques du marché touristique français. En complémentarité, la pratique familiale en loisir des habitants doit être également prise en compte. La création d'une nouvelle offre d'aménagements doit répondre aux besoins à la fois des itinérants, des touristes en séjour et de la population locale.

b. Enjeux cyclables du territoire

► **Enjeu social pour les habitants** : dans les territoires périurbains, les déplacements se font très majoritairement en voiture. Mais la voiture présente un coût de plus en plus important pour les habitants et certains d'entre eux ne peuvent y avoir accès.

► **Enjeu de développement durable** : le vélo permet de répondre aux engagements de la collectivité en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

► **Enjeu de santé publique** : Tout en luttant contre la sédentarité, 30 minutes d'activité physique modérée (vélo, marche) quotidienne réduisent le risque de maladie de 30 %

► **Enjeu économique et touristique** : le tourisme à vélo représente un réel potentiel de retombées économiques pour le territoire. On estime de 65 à 105 € par jour les dépenses moyennes d'un cyclotouriste (contre 55 € pour un touriste habituel)

II. Objectifs et élaboration

a. Objectifs

A l'origine de l'élaboration du schéma cyclable, 4 grands objectifs généraux avaient été définis et ont guidé les différentes étapes du schéma :

1. Favoriser le développement de l'usage du vélo dans le Pays de Falaise avec notamment la mise en place d'un réseau continu et sécurisé
2. Mettre en cohérence l'ensemble des projets cyclables existants ou prévus par les collectivités
3. Proposer aux touristes un réseau en itinérance et des boucles locales de loisir
4. Valoriser l'attractivité économique et touristique du territoire

Les différentes étapes du schéma ont permis de mieux appréhender la pratique vélo dans toutes ses composantes, de définir les enjeux cyclables du territoire, de collecter des données locales et extérieures au territoire. Tout en s'appuyant sur cette connaissance globale, les objectifs initiaux sont affinés et répartis en 3 objectifs opérationnels identifiés. Ils ont guidé le travail du groupe projet au cours des différents ateliers organisés :

1. Créer des liaisons utilitaires de principe des communes vers les pôles du territoire
2. Mise en place de 2 grands axes structurants permettant de relier les 4 pôles du territoire
3. Création de boucles locales permettant la valorisation des Points d'intérêt touristiques (POI)

b. Elaboration des tracés du schéma cyclable

Un groupe projet, constitué d'élus, usagers et d'adhérents d'associations de pratiquants, a travaillé en atelier sur plan afin de tracer les liaisons de principe et constituer les deux grands axes structurants. Il a également été force de proposition pour les boucles locales.

Les données de cadrage :

- Pour que l'itinéraire soit emprunté, le cycliste doit rouler en sécurité. En voie partagée, le tracé proposé doit emprunter des routes à faible trafic (< 1000 véhicules/jour). Dans le cas contraire, des aménagements en site propre devront être envisagés.
- Le tracé de la commune périphérique vers le pôle générateur de déplacement doit être le plus direct possible. A l'image des piétons, les cyclistes ne tolèrent pas les détours inutiles.
- Prendre en compte l'existant tout en comblant les ruptures afin de créer des itinéraires cohérents sans discontinuités.

Tout en s'appuyant sur les données du SCOT du Pays de Falaise, il a été décidé de se baser sur l'armature des 4 communes Pôles : Falaise, Potigny, Pont-d'OUILLY, Morteaux-Couliboëuf.

Ont été ensuite prises en compte les communes situées dans un rayon de moins de 5 kilomètres en périphérie de chaque commune Pôle.

III. Cartographie du schéma

a. Liaisons utiles de principe

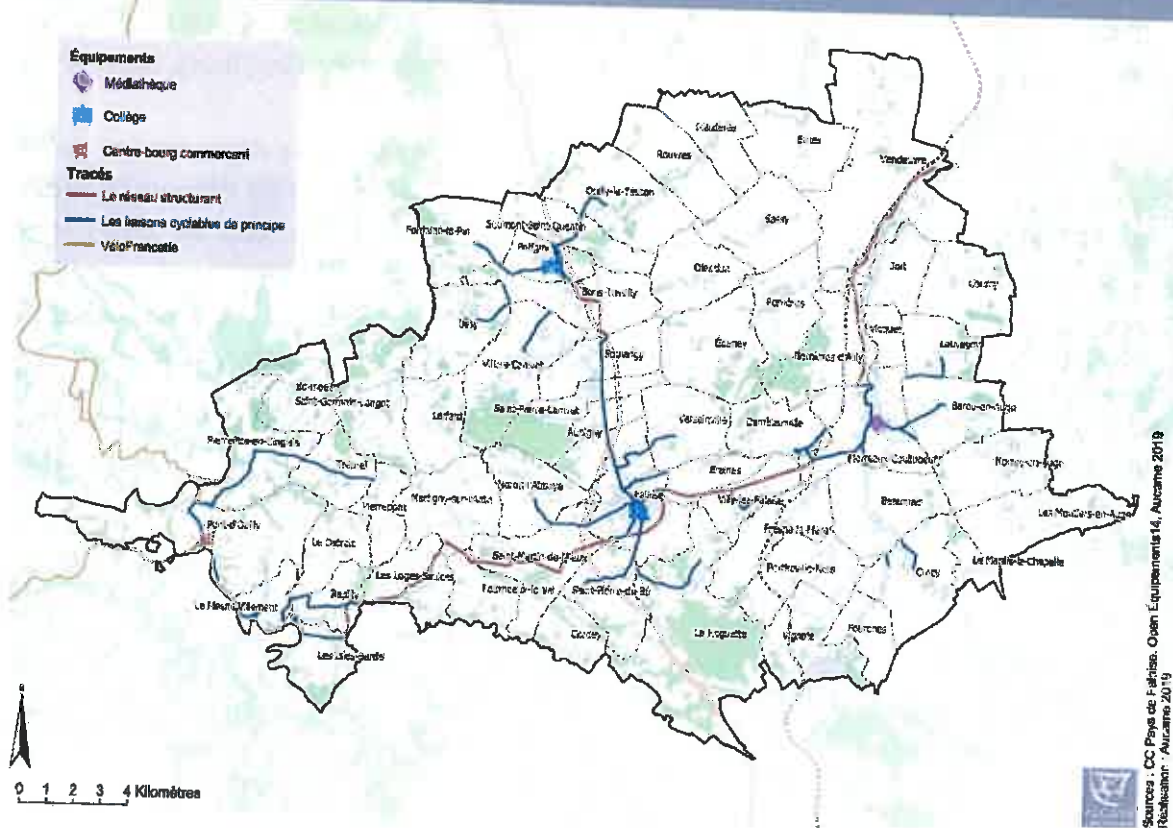
Liaisons cyclables de principe du Schéma cyclable de la CC du Pays de Falaise



Sources : CC Pays de Falaise, Open Equipements 14, Aucarne 2019
Réalisation : Aucarne 2019

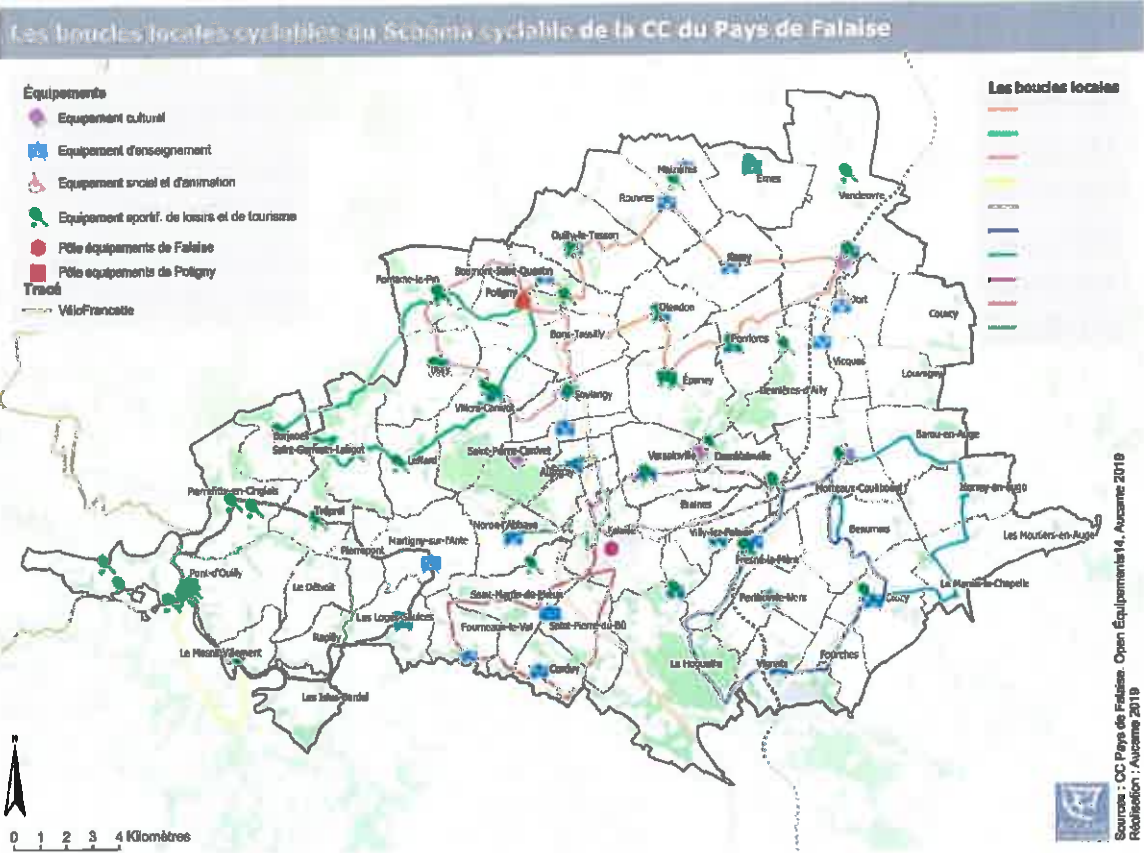
b. Axes structurants

Réseau structurant du Schéma cyclable de la CC du Pays de Falaise

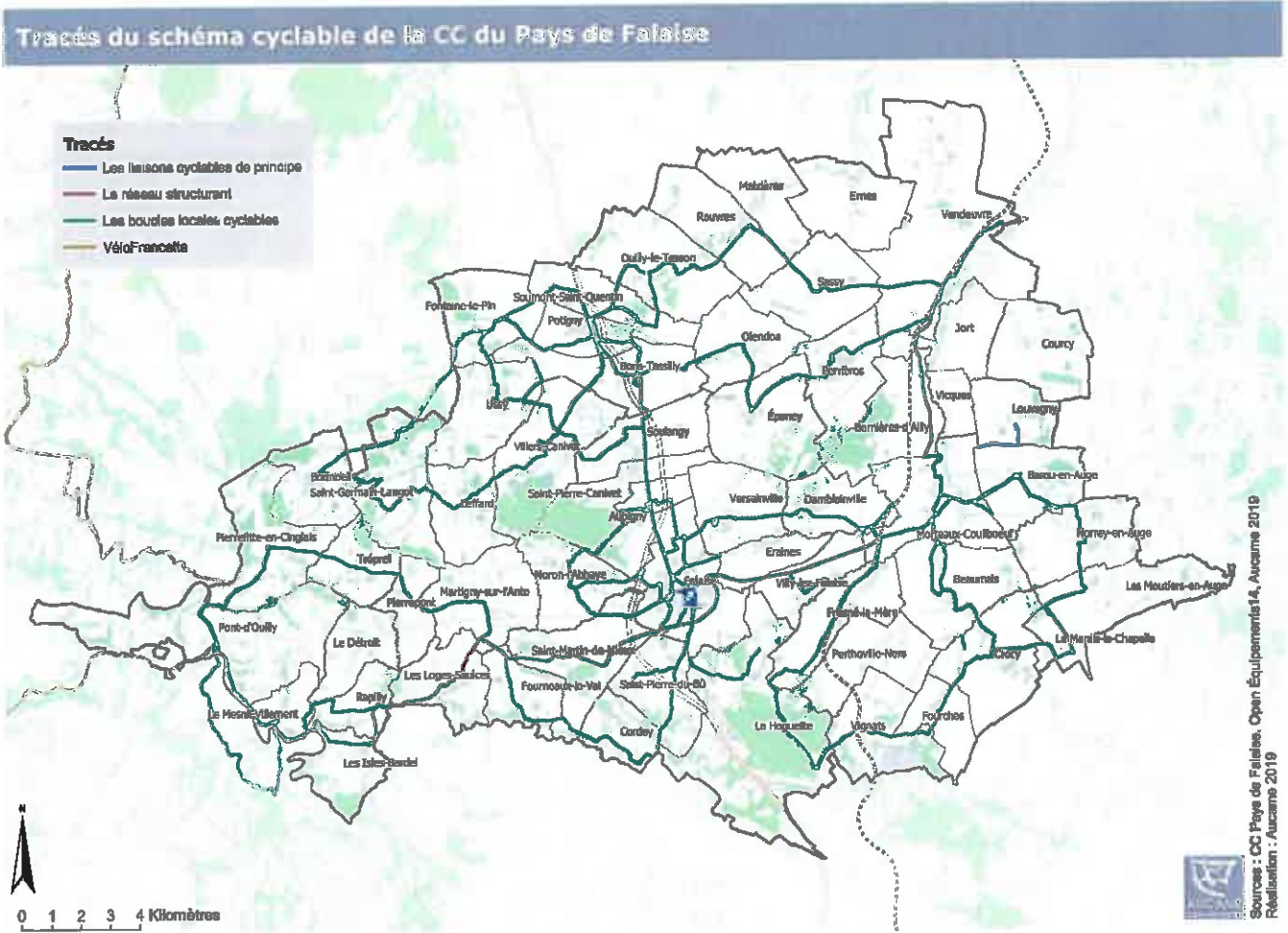


Sources : CC Pays de Falaise, Open Equipements 14, Aucarne 2019
Réalisation : Aucarne 2019

c. Boucles locales cyclables



d. Le maillage global



Monsieur Ruau demande si la Communauté de communes prévoit une enveloppe budgétaire pour la concrétisation de ces voies. Monsieur Mesnil précise qu'il s'agit d'un schéma et que la Communauté de communes n'interviendra pas en investissement. Néanmoins, l'intervention de la collectivité pourra se faire en phase étude pour le recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage si besoin.

Madame Courtois confirme que si les élus approuvent ce schéma, la prochaine étape sera le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes.

Monsieur Garcia indique qu'il est très compliqué en milieu rural de réaliser des pistes cyclables, les voies existantes étant peu larges. Monsieur Mesnil répond que la seule solution en milieu rural est la voie partagée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le schéma cyclable en Pays de Falaise tel qu'annexé à la délibération répondant aux enjeux et objectifs ci-dessus exposés et proposant les liaisons cyclables de principe, le réseau structurant, les boucles locales cyclables et les tracés du schéma cyclable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à mettre en œuvre ce schéma :
 - faire réaliser les études et les travaux nécessaires à sa mise en place ;
 - solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce type d'opération ;
 - signer tout document utile relatif à ce dossier.

MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE FALAISE

Madame Dewaële-Canouel fait lecture d'une motion proposée en soutien à l'hôpital de Falaise. De plus, elle indique que l'hôpital de Falaise est un sujet qui doit mobiliser un plus grand nombre. Elle tire le constat d'une mobilisation importante lors de la manifestation du mardi 17 décembre mais aussi que les hôpitaux français vont mal et Falaise n'échappe pas à la règle.

Monsieur Mesnil relève le caractère important de cette motion pour défendre notre hôpital public. Il relate que malgré des courriers de l'Agence Régionale de Santé (ARS), les paroles n'ont pas été tenues. Il pense qu'il est du devoir des élus d'alerter les pouvoirs publics.

Monsieur Ruau trouve la décision de fermer la cuisine de l'hôpital aberrante. Il relève que « les repas sont bons, que le personnel est performant. En établissant les repas à la cuisine centrale du CHU, les patients vont perdre en qualité ; les personnes âgées atteintes d'arthrose vont se retrouver dans l'incapacité d'ouvrir leur repas fournis en barquettes plastiques... Des camions supplémentaires vont être sur route tous les jours pour permettre la livraison des repas : qu'en sera-t-il aussi en cas d'urgence ? Cette décision va à l'encontre même du discours écologique qui nous est tenu régulièrement.

Monsieur Garcia s'étonne du silence de l'hôpital pendant des années alors que le service sanitaire a interpellé la direction plusieurs fois. Monsieur Mesnil répond que pour être présent au Conseil de surveillance depuis 5 ans, il n'a jamais entendu parler de la cuisine. Pour lui la fermeture de la cuisine est un prétexte, fermer les services.

Monsieur Garigue rappelle qu'un directeur se voit primé en fonction des résultats : s'il baisse les dépenses d'un établissement de 30 %, il recevra une prime, sinon il sera muté. Il trouve la motion trop sympathique et aimerait qu'elle soit davantage argumentée. Il propose de « taper fort » et propose la démission des élus du Pays de Falaise. Monsieur Lefèvre rejoint l'idée de Monsieur Garigue.

Monsieur Mesnil indique que cette motion n'a pas vocation à être agressive car un rendez-vous a été pris avec l'ARS.

Monsieur Lemerrier relève que Falaise n'aurait jamais dû accepter le contrat avec Argentan et que l'ARS n'a pas tenu ses engagements.

Madame Dewaële-Canouel répond que c'était le travail de l'ARS d'imposer à Argentan les engagements pris.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** la motion suivante proposée :

Le Conseil communautaire, réuni ce jour, tient à apporter son soutien à la Communauté Hospitalière de Falaise confrontée à des difficultés majeures. Celles-ci ne sont pas de son fait mais la conséquence de mesures locales et nationales qui ont des répercussions considérables sur notre établissement. C'est également la résultante de promesses non tenues et d'une parole publique non respectée.

Les Maires du Pays de Falaise qui ont déjà, par ailleurs, participé dans leur ensemble à la manifestation du mardi 17 décembre 2019 et qui ont pour mission de se préoccuper de l'accès aux soins des habitants de leur territoire, réaffirment leur volonté de voir respecter les engagements déjà pris par les pouvoirs publics et s'opposent avec force à la fermeture de nouveaux services alors que des solutions simples peuvent être mises en place.

Une nouvelle Histoire positive pour notre hôpital doit impérativement être proposée et construite.

➤ **DEMANDE** que cette motion soit transmise à l'ARS.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **APCR :**

Madame Dewaële-Canouel indique que l'aide du Département du Calvados aux petites communes rurales change. Les conditions applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 sont les suivantes :

- Dépense plancher : 3 000 € HT ;

- Possibilité de bénéficier, chaque année, de la subvention APCR sous trois formes :

○ Un projet dit « général »

○ Un projet rénovation énergétique, sous condition de réaliser une étude (DPE) avant et après travaux, de réduire de 40% la consommation énergétique et d'atteindre la classe C (DPE) au minimum.

ou

○ Un projet transition numérique offrant de nouveaux services aux habitants.

○ Un projet défense incendie : sous condition d'avoir élaboré préalablement le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

- Pas de possibilité de découper un projet par tranches annuelles mais possibilité de solliciter un contrat sur plusieurs années ;

- Dans le cas où une collectivité ne mobiliserait pas l'ensemble de l'enveloppe, celle-ci ne pourra en aucun cas être reportée sur l'année suivante ;

- Pas de cumul possible entre deux dossiers APCR (ex : un dossier rénovation et un dossier rénovation énergétique sur un même projet) ;

- Cumul possible avec les amendes de police et le dispositif patrimoine.

✓ **CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Dans le cadre de la première année de travail, un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des mairies par Monsieur Alexis VIGOT, stagiaire recruté spécifiquement pour travailler sur ce dossier.

✓ **PLAQUE COMMÉMORATIVE**

Monsieur Turban fait part à l'assemblée qu'en partenariat avec l'association Mémoires - Poche de Falaise Chambois et l'Office de Tourisme, un recensement a été effectué afin de répertorier le nom des victimes civiles sur le Pays de Falaise pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il informe que les mairies recevront une liste de noms à vérifier ou compléter. Le but étant de pouvoir inscrire sur une plaque commémorative, l'ensemble des civils tués sur le territoire. Cette plaque sera érigée à côté du Mémorial est découverte à l'occasion des commémorations le 8 mai 2020.

✓ **CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

Vœux : vendredi 17 janvier 2020 à 18 heures au Mémorial des Civils

Bureau communautaire : jeudi 23 janvier 2020

Conseil communautaire : jeudi 30 janvier 2020 (DOB) 17h30

Commission plénière : jeudi 13 février 2020 (propositions budgétaires 2020)

Bureau communautaire : jeudi 27 février 2020

Conseil communautaire : jeudi 12 mars 2020 (Budgets 2020)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Pour le Président empêché,
Et par délégation,

Le 2ème Vice-président,
Jean-Philippe MESNIL

